

**Enquête quantitative sur mandat de Pro Senectute Suisse**

**Enquête téléphonique omnibus  
concernant les dispositions  
personnelles**

**gfs-zürich, Markt- & Sozialforschung**

**Andrea Umbricht, responsable de projet**

**Lucas Torre, analyste de données**

**Zurich, décembre 2022**

# Mandat de recherche

## Caractéristiques de l'étude

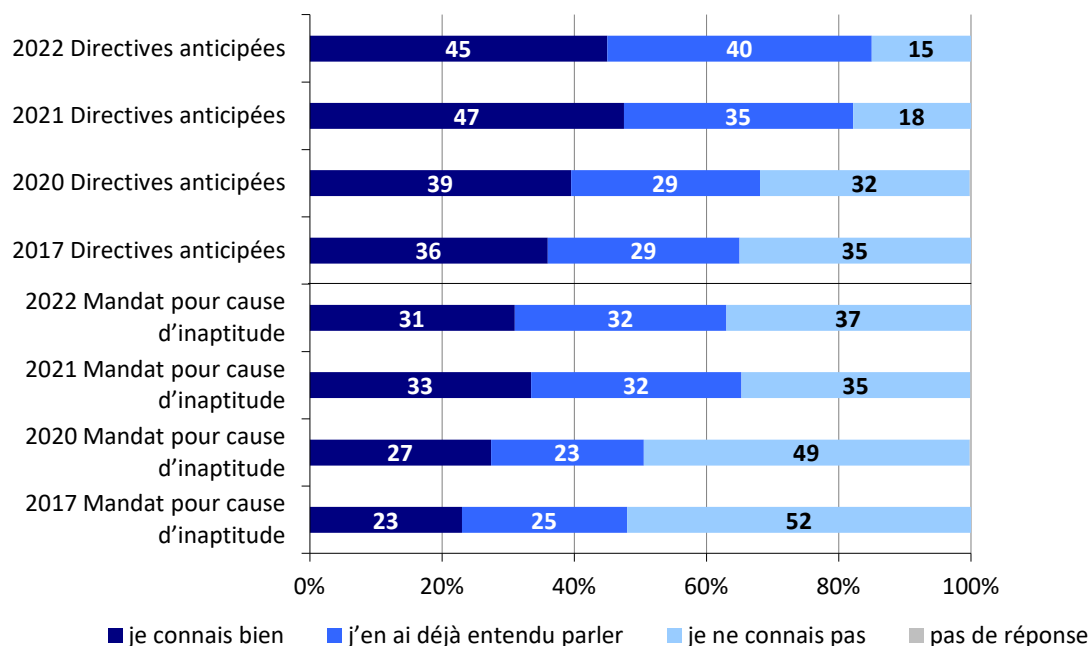
- Une étude quantitative a été réalisée par gfs-zürich, sur mandat de Pro Senectute Suisse, pour évaluer les questions liées aux dispositions personnelles au sein de la population adulte en Suisse. gfs-zürich a procédé à un total de 1204 entretiens téléphoniques du 2 au 23 novembre 2022.

## Objectif

- Cette étude vise à interroger la population âgée de 18 à 99 ans en Suisse pour obtenir un résultat représentatif au sujet des directives anticipées et du mandat pour cause d'inaptitude. Les objectifs sont multiples: déterminer le degré de notoriété de ces deux instruments de dispositions personnelles ; recenser les prestataires qui proposent ce type de documents ; déterminer si des plateformes en ligne sont utilisées pour gérer ces documents de manière numérique, et si oui, lesquelles ; enfin, savoir si les directives anticipées ont été remplies suite à la crise du Covid-19 ou avant la pandémie et en comprendre les raisons. Cette enquête est prévue pour être répétée à intervalles réguliers. Les questions 1 à 5 ont déjà été posées à la population adulte en 2017, 2020 et 2021, et la question 7 a aussi déjà été posée en 2021 dans le cadre d'un sondage multithématique. Les questions 6, 6a et 6b apparaissent quant à elles pour la première fois dans l'enquête actuelle.

# Notoriété (assistée) directives anticipées (DA) et mandat pour cause d'inaptitude (MPCI)

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204 ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200 ; items aléatoires

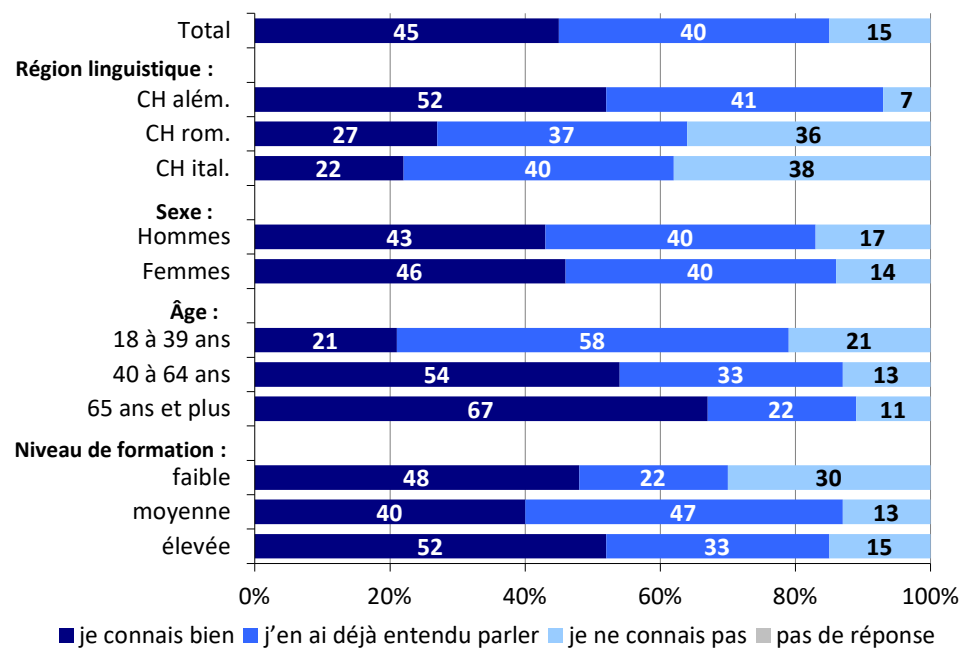


- En 2022, cinq personnes interrogées sur six connaissent les DA (2022 : 85% ; 2021 : 82% ; 2020 : 68% ; 2017 : 65%). 45% les connaissent « bien » (2021 : 47% ; 2020 : 39% ; 2017 : 36%) et 40% en ont « déjà entendu parler » (2021 : 35% ; 2020 et 2017 : 29%). En 2022, le degré de notoriété des DA est donc plus ou moins resté au même niveau qu'en 2021.
- Tout comme pour les enquêtes précédentes, le degré de notoriété du MPCI est resté en-deçà de celui des DA en 2022.
- En 2022, le MPCI est connu par près de deux tiers (63%) des personnes interrogées (2021 : 65% ; 2020 : 50% ; 2017 : 48%). La part des personnes qui « connaissent bien » le MPCI a très légèrement baissé (2022 : 31% ; 2021 : 33% ; 2020 : 27% ; 2017 : (23%). La part des personnes qui « en ont déjà entendu parler » est restée identique (2022 : 32% ; 2021 : 32% ; 2020 : 23% ; 2017 : 25%).
- Dans l'ensemble, les différences entre l'enquête de 2022 et celle de 2021 sont minimales ; pour la première fois depuis les premières enquêtes, le degré de notoriété des deux documents de dispositions personnelles s'est maintenu au même niveau.

Question 1: Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

# Notoriété des directives anticipées (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204

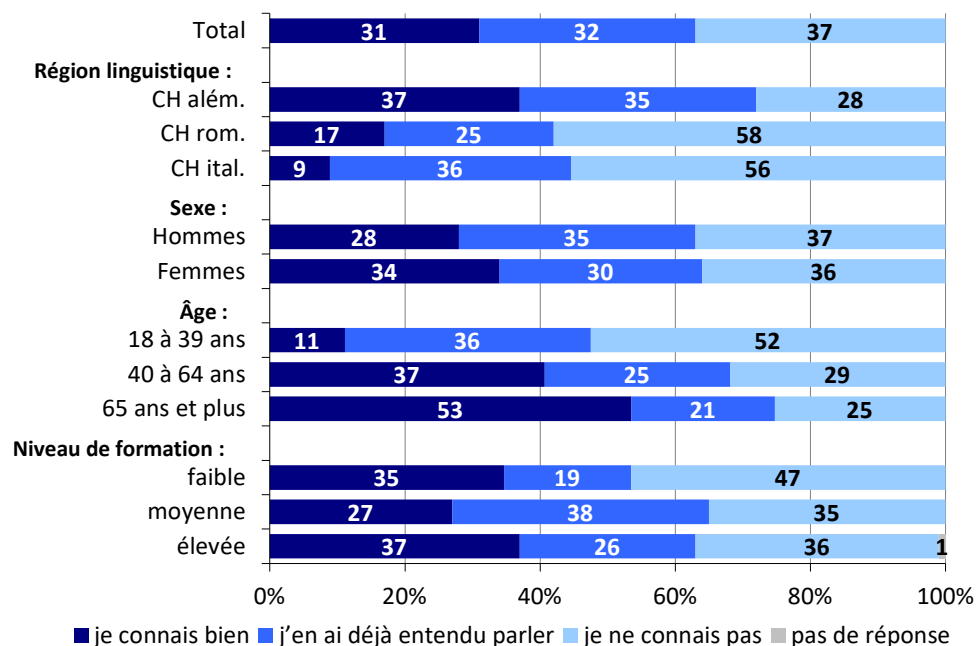


- Comme en 2021, en 2020 et en 2017, c'est en Suisse alémanique que les DA sont les mieux connues. Seules 7% des personnes interrogées en Suisse alémanique ne les connaissent pas. En Suisse romande (36%) et au Tessin (38%), une personne sur trois ne les connaît pas. Ces différences entre les régions linguistiques restent toujours importantes, mais il faut noter que le degré de notoriété au Tessin a sensiblement augmenté depuis le dernier sondage (2022 : 62% ; 2021 : 40%).
- Près de la moitié des femmes interrogées connaissent bien (46%) les DA. Les hommes sont un peu moins nombreux à bien les connaître (43%), mais cette différence entre les sexes tend à quasi disparaître en 2022.
- Comme en 2021, en 2020 et en 2017, les DA sont nettement moins bien connues parmi les plus jeunes (18-39 ans), avec seulement une personne sur cinq qui les connaît bien (21%). Entre 40 et 64 ans, une personne sur deux (54%) connaît « bien » les DA et, chez les 65 ans et plus, cette proportion atteint les deux tiers (67%).
- Les personnes dont le niveau de formation est bas sont nettement plus nombreuses à déclarer ne pas connaître les DA (30%) que les personnes au niveau de formation moyen (13%) ou élevé (15%).

Question 1: Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'incapacité. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

# Notoriété du mandat pour cause d'inaptitude (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204

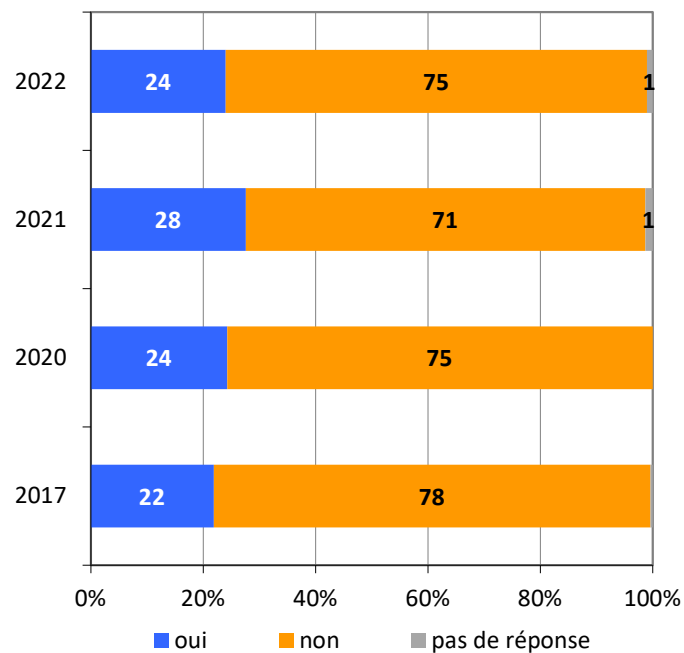


- Comme en 2021, en 2020 et en 2017, c'est également en Suisse alémanique que le MPCI est le mieux connu en 2022. Près de trois quarts des Suisses alémaniques interrogés (72%) le connaissent. Deux personnes interrogées sur cinq le connaissent en Suisse romande (42%) et au Tessin (45%). De même que pour les DA, c'est au Tessin que la notoriété du MPCI a connu l'augmentation la plus significative (2022 : 45% ; 2021 : 31%).
- Les femmes connaissent mieux le MPCI (34% le connaissent « bien ») que les hommes (28%).
- Les 18-39 ans connaissent nettement moins bien le MPCI que les personnes de plus de 40 ans. La moitié des 18-39 ans déclarent ne pas le connaître (52%). Dans la tranche d'âge des 40-64 ans (29%) et celle des plus de 65 ans, seule une personne sur quatre ne connaît pas le MPCI.
- Les personnes dont le niveau de formation est bas sont nettement plus nombreuses à déclarer ne pas connaître le MPCI (47%) que les personnes dont le niveau de formation est moyen (35%) ou élevé (36%).

Question 1: Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

## Personnes ayant rédigé des directives anticipées par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204 ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200

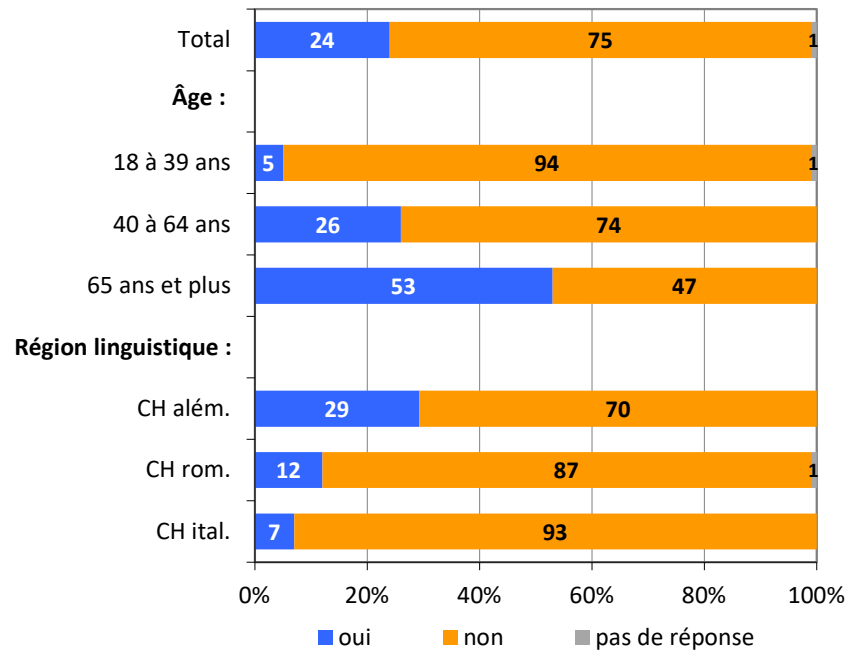


- En 2022, sur la totalité de l'échantillon, presque un quart des personnes interrogées (24%) avait rédigé des DA. Cette proportion se maintient au même niveau que celle de l'enquête de 2020.

Question 2: Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

## Personnes ayant rédigé des directives anticipées par rapport à la totalité de l'échantillon Total et selon l'âge et la région linguistique

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204

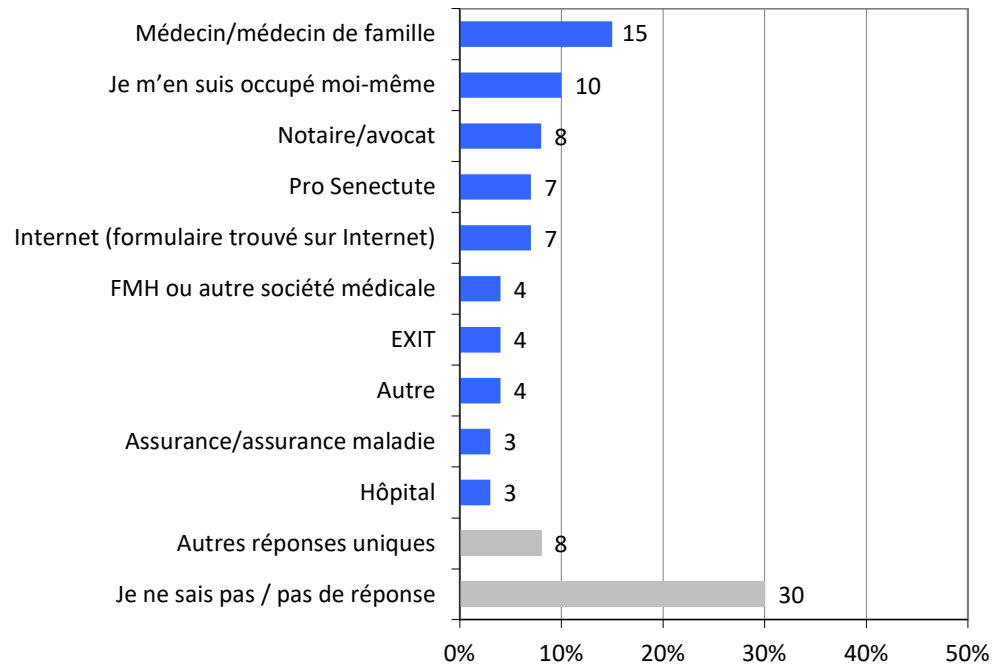


- Sur la totalité de l'échantillon, environ un quart des personnes interrogées (24%) ont rédigé des DA.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), près de la moitié (53%) en a rédigé. Parmi les 40 à 64 ans, c'est le cas d'une personne sur quatre (26%), et chez les 18-39 ans, une personne sur vingt (5%). Parmi les jeunes, le nombre de DA rédigées a de nouveau diminué depuis l'enquête de 2020 (2022 : 5% ; 2021 : 14% ; 2020 : 6% ; 2017 : 5%).
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (29%) à déclarer avoir rédigé des DA que les Suisses romands (12%) et les Tessinois (7%).

Question 2: Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

# Les prestataires de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2022 = 291 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



- La plupart des personnes interrogées qui disposent de DA se les sont procurées chez leur médecin/médecin de famille (15%). Cette proportion revient ainsi à un niveau similaire à celui de 2020 (16%) et de 2017 (12%), dépassant donc celui de 2021 (9%).
- Comme en 2021 et en 2020, 10% des personnes interrogées ont répondu « s'en être occupées elles-mêmes ».
- Le pourcentage de personnes s'étant procuré les DA chez un notaire ou un avocat en 2022 (8%) est légèrement supérieur à celui de 2021 (4%).
- 7% des personnes interrogées ont commandé les DA auprès de Pro Senectute, ce qui constitue une baisse par rapport aux autres années (11% en 2021, 2020 et 2017). 7% des personnes interrogées également se sont procuré les DA sur Internet (formulaire trouvé sur Internet).
- Enfin, sur les personnes ayant rédigé des DA, presque un individu sur trois ne se souvient pas où il les a commandées.

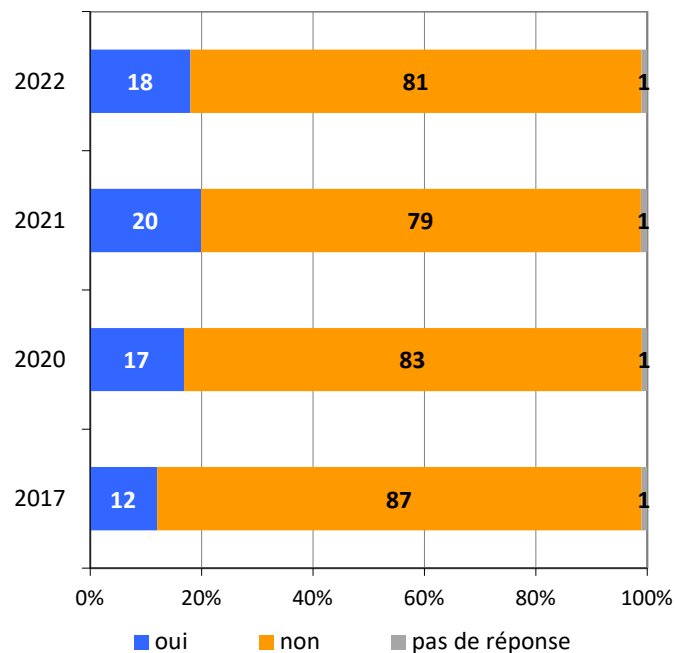
Les réponses représentant moins de 3% ne figurent pas sur le graphique.

Question 3: Auprès de quel prestataire avez-vous obtenu vos directives anticipées ?



## Personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204 ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200

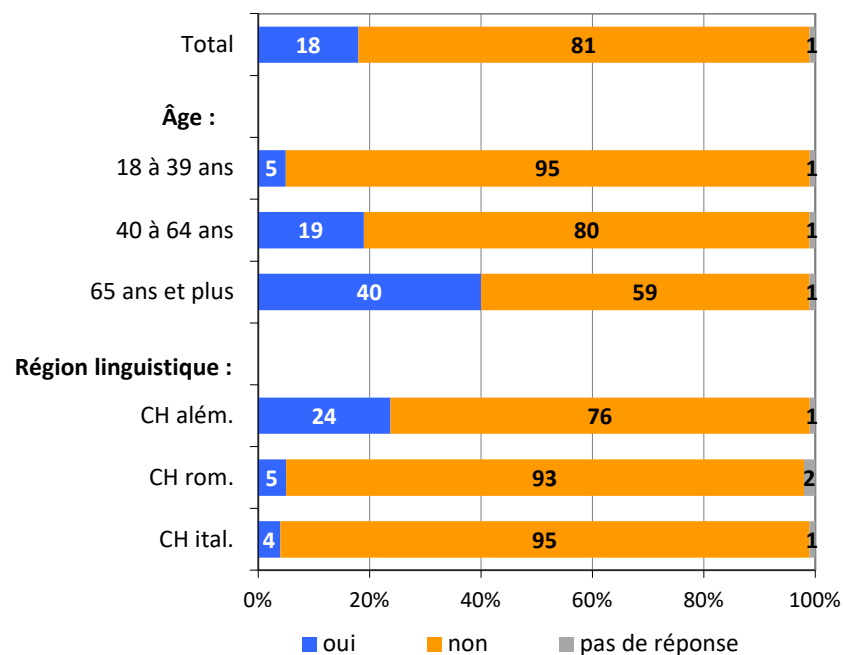


- En 2022, sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur six (18%) a rédigé un MPCl. En 2021, c'était le cas d'une personne sur cinq. Les résultats de l'enquête actuelle se maintiennent donc à un niveau très similaire à celui de 2020 (17%).

Question 4: Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

## Personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon Total et selon l'âge et la région linguistique

Données en pourcentage ; n 2022 = 1204

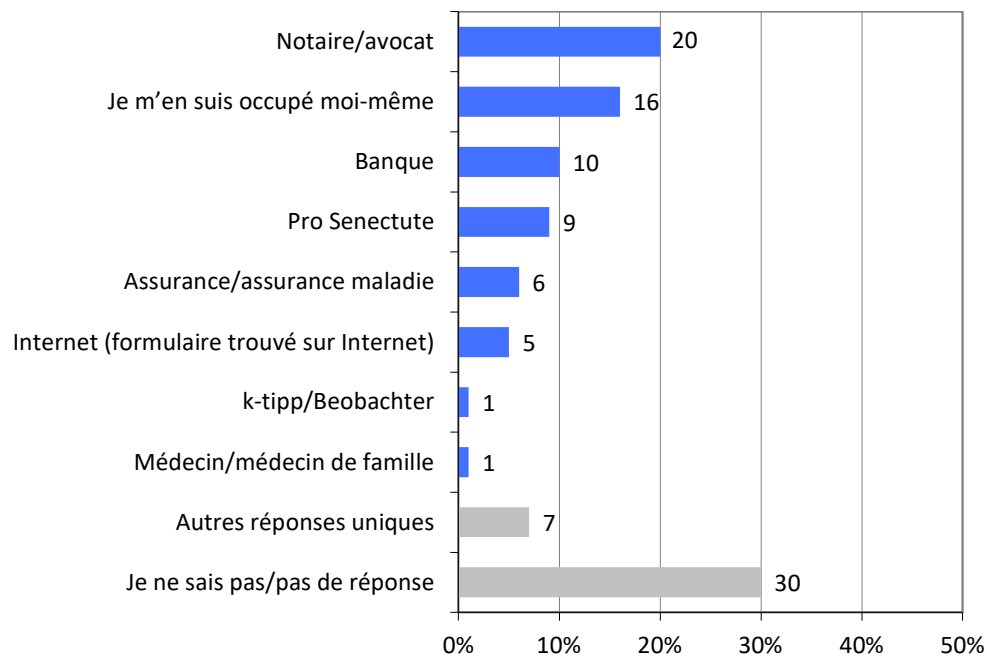


- Sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur six (18%) a rédigé un MPCl.
- La probabilité de rédiger un MPCl augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), 40% en ont établi un, contre 19% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement plus faible (5%) que dans les deux catégories d'âge supérieures.
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (24%) à déclarer avoir rédigé un MPCl que les Suisses romands (5%) et les Tessinois (4%).

Question 4: Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

# Prestataires de mandat pour cause d'inaptitude

Données en pourcentage ; n 2022 = 221 ; questions ouvertes - codées  
Filtre : personnes ayant rédigé un MPCl



- Une personne sur cinq (20%) ayant établi un MPCl s'est adressée à un notaire ou à un avocat. Ce taux est plus élevé qu'en 2021 (13%).
- Tout comme les années précédentes, 16% des personnes interrogées disposant d'un MPCl déclarent ne pas avoir fait appel à un prestataire en particulier et « s'en être occupées elles-mêmes » (2021 : 15% ; 2020 : 16%).
- Une personne sur dix (10%) s'est adressée à une banque pour se procurer le MPCl.
- Enfin, une personne sur 11 (9%) a choisi de s'adresser à Pro Senectute (2021 et 2020 : 11%).

Les réponses représentant moins de 1% ne figurent pas sur le graphique.

Question 5: Après de quel prestataire avez-vous obtenu votre mandat pour cause d'inaptitude ?

# À propos du dispositif d'enquête

<b>Univers :</b>	population adulte de Suisse alémanique et romande ainsi que du Tessin, âgée de 18 ans et plus
<b>Méthode:</b>	enquête téléphonique omnibus (CATI)
<b>Échantillonnage :</b>	ménages inscrits dans l'annuaire téléphonique officiel (80%) et numéros de portables générés aléatoirement (20%) en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin
<b>Échantillon :</b>	<b>2022:</b> 1204 entretiens <b>2021:</b> <b>2020:</b> <b>2017:</b>
<b>Composition :</b>	- sexe : hommes 49% (n=593), femmes 51% (n=611) - âge : 18-39 ans 37% (n=443), 40-64 ans 42% (n=502), 65-99 ans 22% (n=259) - région linguistique, chiffres non pondérés : CH além. 62% (n=749), CH rom. 21% (n=255), CH ital. 17% (n=200) - région linguistique, chiffres pondérés : CH além. 71,3% (n=859), CH rom. 24,3% (n=292), CH ital. 4,4% (n=54)
<b>Représentativité :</b>	<b>l'étude est représentative de la population suisse</b>
<b>Taux de participation :</b>	<b>8,2%</b>
<b>Intervalle de confiance :</b>	<b>avec N = 1204 et 50% ; +/- 2,8%</b>
<b>Période de l'enquête :</b>	<b>du 2 au 23 novembre 2022</b>